

C.N.E.J.A.C

Collège National des
Experts Judiciaires en Acoustique

Siège social: 19, rue Léo Delibes
92330 SCEAUX

Cher Collègue et Ami,

Je vous prie de trouver ci-joint le compte rendu de la réunion du 30 Mai 1988, le CAHIER N° 1 et votre justificatif de paiement de la cotisation.

Vous trouverez également les statuts de la MAAF qui nous avait été présenté par notre Collègue AROSTEGUY, ainsi que la réponse de la MAAF aux questions de Monsieur RUMEAU.

Si vous êtes intéressé par cette Police d'Assurance, vous voudrez bien retourner le coupon ci-dessous.

Je vous demande d'excuser le retard mis à envoyer ce courrier mais j'ai préféré attendre la fin de la grève des P.T.T.

Veuillez agréer, Cher Collègue et Ami, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Secrétaire,
Y. GOIBERT

COUPON - R É P O N S E

à renvoyer à l'adresse encadrée - il n'y a pas de lots

NOM.....	!	C N E J Ac	!
	!	c/o Mr Goibert	!
Adresse.....	!	8 rue Pierre Girard	!
	!	75 019 PARIS	!

Je suis intéressé par la souscription d'un contrat d'assurance par le collège et j'envisage d'y adhérer en 1989.

Ce coupon ne comporte aucun engagement ferme, mais il nous est nécessaire de connaître le nombre des confrères intéressés.

.../...

RAPPORT DU SECRETAIRE

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU CNEJAC

tenue le 30 Mai 1988 dans les locaux du TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE VERSAILLES.

L'Assemblée Générale a été ouverte à 10 h en présence de :
Messieurs AROSTEGUY, AVENEL, BARUCH, BERNARD, COLLIQU, DUCLOS, FONTANEZ, FUREL, GOIBERT, LANTE, LECOQ, LECONTE, LEGUY, MIGNOT, PINEL, RHEIN, RUMEAU, SERRERO.
Monsieur CREPY a envoyé un pouvoir.

RAPPORT DU PRESIDENT

Monsieur RHEIN, Président, présente le rapport de la dernière Assemblée du 26 Octobre 1987 qui est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU TRESORIER

Monsieur RUMEAU, Trésorier, présente le rapport financier de l'exercice écoulé, les comptes de l'exercice 1987 sont approuvés à l'unanimité.

Il rappelle que l'Assemblée doit élire un Commissaire aux Comptes.
Monsieur BERNARD accepte cette charge et est approuvé à l'unanimité.

Le trésorier propose que la cotisation pour 1989 reste maintenue à 500 FRF, le droit d'entrée pour les nouveaux Membres demeurant à 300 FRF.

Monsieur GOIBERT donne la liste des Experts en Acoustique relevés par compagnie dans l'annuaire de la Fédération Nationale.

Les participants indiquent les adresses de collègues susceptibles d'être intéressés par nos activités.

QUESTIONS DIVERSES

La question des Membres Stagiaires est de nouveau examinée. Devant les difficultés représentées par la sélection et le choix, il a été proposé de supprimer le statut de Membre Stagiaire, cela nécessite la suppression de l'article VII des statuts.

Cette modification devra faire l'objet d'une Assemblée Générale extraordinaire.

Un tour de table est effectué afin d'examiner les sujets qui intéressent les Membres.


De nombreux confrères souhaitent que le CNEJAC donne un avis sur le Décret du 5 Mai 1988, avis qui serait adressé à différentes instances (C N B, C I D B etc...).

La diffusion des textes officiels, l'information sur de nouvelles méthodes de mesure et les limites des opérations d'expertise non contradictoires sont également souhaitées.

Des points plus particuliers (réflexion sur les pondérations, position de l'Expert en 1992) pourraient faire l'objet d'exposés par des confrères

L'Assemblée Générale est close à 11 h 30.

Le Secrétaire,


Y. GOIBERT